

*Notice interne du Département politique*<sup>1</sup>VISITE DE M. ABDUL, SECRÉTAIRE DE L'«ANTI APARTHEID MOVEMENT»<sup>2</sup>

Berne, 20 août 1965

M. Exchaquet et le soussigné<sup>3</sup> ont reçu à sa demande, le mercredi 18 août à 11 heures, M. Abdul, Secrétaire de l'«Anti Apartheid Movement» dont le siège est à Londres.

M. Abdul est un Sud-Africain, d'origine indienne, qui a acquis depuis quelques jours la nationalité anglaise. Il parcourt actuellement l'Europe afin d'essayer d'entrer en contact avec le plus grand nombre de gouvernements possible afin de leur faire connaître les vues de son Mouvement en ce qui concerne la situation en Afrique du Sud<sup>4</sup>.

Ce Mouvement, selon ce qu'il nous dit, jouit de l'appui d'un assez grand nombre de parlementaires travaillistes et libéraux en Grande-Bretagne et pouvait compter sur celui, jusqu'à leur entrée dans le Gouvernement, de Ministres du cabinet britannique, entre autres de Mrs. Barbara Castle qui en était la Présidente d'honneur. Les activités du Mouvement sont diverses. Il avait par exemple adressé des lettres aux pays exportateurs de matériel de guerre en Afrique du Sud pour leur demander de cesser de le faire. Le Conseil fédéral avait également reçu dans ce contexte une de ces communications (13 novembre

---

1. *Notice (copie)*: E 2001(E) 1978/84 vol. 359 (B.73.0). Rédigée et signée par E. Brunner. Visée par P. Micheli.

2. *Annotation manuscrite dans la marge de R. Probst*: Monsieur l'Ambassadeur Micheli. à son retour.

3. Cf. note 1.

4. *Sur la question du niveau de vie de la population noire en Afrique du Sud, cf. la lettre de H. C. Cramer à A. R. Lindt du 17 septembre 1964, dodis.ch/31070.*



1963<sup>5</sup>). Le Mouvement essaie maintenant d'étendre son activité dans le domaine culturel et scientifique afin d'empêcher les artistes, hommes de sciences, acteurs etc. de se produire en Afrique du Sud devant des audiences ségréguées. Dans cette perspective, le Mouvement avait écrit à Pro Helvetia le 9 mars 1964 pour se plaindre de l'appui que cette organisation avait donné au récent voyage de M. Sutermeister en Afrique du Sud (ceci parce que M. Sutermeister ne s'était produit que devant des audiences blanches).

M. Abdul se déclare très satisfait de la façon dont nous avons réglé le problème de nos exportations de matériel de guerre en Afrique du Sud. Il connaît à ce propos la déclaration du Conseiller fédéral Wahlen, faite au Conseil national le 6 décembre 1963<sup>6</sup>. Le but de sa visite est plutôt d'attirer notre attention sur les contacts culturels et scientifiques qu'il aimerait que la Suisse restreigne avec l'Afrique du Sud tant que ce dernier pays ne permet pas à tous les secteurs de sa population de pouvoir en bénéficier. M. Exchaquet et le soussigné prennent note des propos de M. Abdul sans entrer en matière.

M. Abdul soulève également deux autres aspects du problème sud-africain. Le premier a trait aux réceptions officielles pour les fêtes nationales qu'organisent les missions diplomatiques en Afrique du Sud. Il exprime le désir de voir la Suisse suivre l'exemple des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne et organiser à ces occasions des réceptions où se mêleraient invités noirs et blancs. Nous lui répondons qu'il est assez présomptueux de sa part que de croire que nous discuterons de ce problème quant au fond avec lui. Nous lui rappelons qu'un État souverain n'a pas à recevoir de conseil dans ce domaine provenant d'organisations politiques étrangères. Nous replaçons l'entretien dans ses justes perspectives qui sont celles de prendre connaissance de ses vues. Pour son information, nous lui disons toutefois que d'une façon générale nos Ambassades à l'étranger organisent à l'occasion du 1<sup>er</sup> Août des réceptions uniquement pour les colonies suisses. Cette réponse évite ainsi de donner connaissance à M. Abdul de la pratique réelle de notre Ambassade en Afrique du Sud à ce sujet qui consiste à ne pas organiser de réceptions officielles le 1<sup>er</sup> Août<sup>7</sup>.

Un autre point que M. Abdul soulève est celui de l'aide financière qu'il voudrait voir la Suisse apporter au Fonds d'aide à l'Afrique du Sud patronné par le Chanoine Collins<sup>8</sup> et qui a pour but de venir en aide aux émigrés Sud-Africains ainsi qu'aux détenus en Afrique du Sud<sup>9</sup> pour leur permettre de payer leurs frais d'avocat. M. Abdul a cité le cas de la Hollande qui a décidé de contribuer à ce fonds. Nous répondons à M. Abdul que nous avons connaissance de l'existence de l'organisation du Chanoine Collins. Nous prenons note que l'«anti apartheid movement» est très proche du groupement patronné par le Chanoine.

5. Annotation dans le texte original: il avait préalablement reçu un télégramme le 11 novembre 1963.

6. Cf. doc. 7, dodis.ch/31045, note 8.

7. Cf. la lettre de R. Probst à P. F. Brügger du 14 mai 1965, dodis.ch/31076.

8. J. Collins.

9. Sur le procès de Rivonia, qui aboutit à la condamnation à la prison à vie de N. Mandela et d'autres militants, cf. le rapport politique N° 24 de P. F. Brügger du 13 juin 1964, dodis.ch/31072.

L'«anti apartheid movement» publie un hebdomadaire. Il le fera tenir au Département politique régulièrement. Nous pensons qu'à titre informatif, il serait intéressant qu'il puisse être lu au Service politique Ouest.

D'une façon générale, M. Abdul a présenté son cas avec beaucoup de modération. Son argument principal étant qu'une action des pays européens en faveur des gens de couleur en Afrique du Sud était dans le meilleur intérêt de ces pays. D'une part parce qu'une telle action ne pourrait que contribuer à l'amélioration des relations du pays en question (La Suisse) avec l'Afrique noire<sup>10</sup> et d'autre part parce qu'elle aurait l'avantage de convaincre les Noirs Sud-Africains que tous les hommes blancs ne ressemblent pas à ceux qu'ils connaissent en Afrique du Sud. M. Abdul déclare en outre que lui et sa famille ont été extrêmement bien accueillis en Suisse où se pratique, dit-il en passant, une espèce de ségrégation à rebours, les gens étant particulièrement gentils et aimables avec les personnes de couleur comme lui. Il n'a pas trouvé la même attitude dans d'autres pays européens.

Il est intéressant de noter que M. Abdul n'a pas parlé des relations économiques entre la Suisse et l'Afrique du Sud, ni des relations diplomatiques. Il a simplement dit en passant qu'il comprenait fort bien le principe auquel certains pays tiennent de l'universalité de leurs relations diplomatiques et économiques. Il serait intéressant de connaître l'opinion de l'Ambassade de Suisse à Londres sur l'«anti apartheid movement» ainsi que sur son influence actuelle.

---

10. *Sur la question des répercussions de la politique suisse envers l'Afrique du Sud et la Rhodésie sur les relations avec des Etats africains, cf. doc. 120, dodis.ch/31085, en particulier note 10.*